



Accident de la route

Par **Axel1337**, le **24/07/2023** à **12:23**

Le 13 juillet 2021, j'ai été victime d'un accident de la route à Saint-Martin (partie française).

J'étais passager à l'arrière et lors de l'accident j'ai eu un traumatisme crânien suivi d'une perte de connaissance.

Le conducteur et le passager avant de la voiture sont partis de la voiture en courant sans me porter assistance alors que j'étais inconscient.

J'ai été pris en charge par les pompiers et je n'ai rien de grave sauf une cicatrice bien visible de 7 cm sur le front.

J'ai déposé une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui et non assistance à personne en danger mais elle a été classée sans suite car les deux personnes ont quitté l'île.

J'ai récemment eu le gendarme qui a enregistré ma plainte au téléphone et il m'a dit que l'affaire a été transférée au parquet de Paris.

Que faire pour faire bouger les choses ?? Cela fait déjà deux ans et je n'ai jamais reçu d'indemnisation ou quoi que ce soit alors que depuis ce jour ma vie a changé.. ma cicatrice m'incommode et me fait mal lorsque je vais trop au soleil...

Par **Zénas Nomikos**, le **24/07/2023** à **13:52**

Bonjour,

prenez contact avec une **association d'aide aux victimes d'infraction** pour pouvoir parler à des juristes et, éventuellement, à des psychologues.

<https://www.fondsdegarantie.fr/dossier-civi-non-depose/>

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambon/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm>